

SEANCE du 26.01.2011

Date de convocation 26.11.2010

Date d'affichage 26.11.2010

Nombre de conseillers

En exercice 10

Présents 8

Votants

l' an deux mille onze , le vingt six janvier à vingt heures trente le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de :

Monsieur Gérard LECOT , Maire.

Etaient Présents : Mrs AUBERT Patrick , GAROT Rémi , BANNIER Loic , BOULEAU Claudine, Mrs COCHERIE Olivier , LEFEVRE Olivier , HOUTIN Jean Christophe

Etaient absente excusées : Mmes CORBE Betty , PASSELANDE Marie Ange

Secrétaire de séance : LEFEVRE Olivier

NUMERISATION DES DOCUMENTS D'URBANISME-CONVENTION AVEC LA DDT

Monsieur le Maire rappelle que la numérisation du cadastre est en cours de réalisation et sera suivie par la mise en place d'un système d'information géographique (SIG) .

La Direction départementale des territoires (DDT) propose la passation d'une convention entre elle même, la communauté de communes et les douze communes membres ayant pour objet de définir :

*La primo-numérisation des documents d'urbanisme (POS- PLU -CARTE COMMUNALE)

*La mise à jour de la base de données

*Les conditions d'usage et de diffusion de la base de données

La primo-numérisation est réalisée dans le cadre du programme GEOPAL (portail géographique des Pays de Loire) avec une maîtrise d'oeuvre de la DDT. Pour les communes cette numérisation des documents actuels est gratuite .

La communauté de communes a approuvé cette convention de numérisation dans sa séance du 14 décembre 2010

En conséquence et après délibération, le Conseil Municipal,

Confie à la DDT la maîtrise d'œuvre relative à la primo numérisation des documents d'urbanisme dans le cadre du Programme GEOPAL

Approuve la convention de numérisation et de mise à jour de la base de données

APPEL à CANDIDATURES COMMUNES AUX ACTIONS DE MAITRISE DE L'ENERGIE MISES EN ŒUVRE PAR LE GAL SUD MAYENNE ET RECENSEMENT PROJETS LEADER

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les actions de la politique énergie climat engagée sur le Sud Mayenne depuis plus d'un an dans le cadre du programme européen leader (axe IV du FEADER) ou du COT.

De nombreuses actions sont accompagnées pour contribuer à la maîtrise de l'énergie et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et plus largement au développement durable

Le Gal du Sud Mayenne propose aux communes de se porter candidat pour adhérer à l'une ou l'ensemble de ces actions

- le Conseil en Énergie Partagé(CEP) pour aider à réaliser des économies d'énergie au sein du patrimoine communal et des services

- l'audit énergétique sur un bâtiment à rénover dans le cadre d'une convention (opération groupée faisant appel au même bureau d'étude) : tarif négocié sur une étude complète et aide à la décision

- le dispositif 50-50 : programme éducatif d'économies d'énergie et d'eau dans les établissements scolaires

Après discussion le Conseil Municipal, donne son accord au maire pour proposer la candidature de la commune aux actions suivantes

- Conseil en énergie partagé : consommer moins d'énergie en règle générale

- audit énergétique salle des fêtes sachant que le système de chauffage actuel sera à modifier dans un prochain avenir étant donné sa vétusté et son mode de fonctionnement .D'autre part des aides allant jusqu'à 50% peuvent être obtenues pour cette étude .

ELABORATION DU CHEMIN DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE LA MAYENNE

Par courrier en date du 17 novembre 2010, le préfet de la Mayenne a rappelé aux maires le projet de loi relatif aux collectivités territoriales et plus précisément les dispositions consacrées au développement et à la simplification de l'intercommunalité .Il est prévu d'achever et de rationaliser la carte de l'intercommunalité à travers l'élaboration d'un schéma départemental de coopération intercommunale qui devra être adopté le 31 décembre 2011 .

Monsieur le Préfet souhaite recueillir l'avis, suggestions et souhaits éventuels des communes concernant les modifications de périmètres, fusions, compétences concernant la communauté de communes ainsi que les modifications de périmètres, fusions, compétences et suppressions concernant les syndicats auxquels appartient la commune .Egalement savoir si la commune a un projet de commune nouvelle ou pas

Après discussion au niveau du conseil , il en ressort que le conseil est d'accord sur le système actuel tant au niveau de la communauté de communes que des syndicats auxquels elle adhère. Le conseil pense que toute fusion ou agrandissement conduirait à une perte d'identité et surtout à une perte de soutien aux petites communes au profit de plus grandes.

QUESTIONS DIVERSES

CIMETIERE :

Des demandes ont été faites pour racheter certaines concessions .D'autres en état d'abandon pourraient être reprises . La commune ne dispose pas d'un ossuaire et ne peut donc pas pour l'instant relever aucune tombe.

Un devis a été demandé aux ETS MELANGER : 1080.00€ TTC

Le conseil accepte ce devis ; reste à définir l'emplacement

ABRI BUS :

Une demande a été faite pour l'installation d'un abri bus. En effet un certain nombre d'enfants prennent le car scolaire et il n'existe pas d'abri (le toit réalisé au dessus de la porte de la cour de la salle des fêtes est nettement insuffisant et avait été réalisé à l'époque pour abriter des vélos)

Le conseil est d'accord sur le principe, des devis ont être demandés et l'emplacement reste à déterminer.

Le conseil général peut subventionner à hauteur de 50%.

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

La peinture de la main courante au terrain de foot a été retenue pour cette action

DEMANDE DE PIERRE

Le lieu dit « le Chêne » a été acheté récemment et les nouveaux acquéreurs ont en faire leur résidence principale et demande qu'il soit empierré sur environ 30 m pour être plus facile d'accès . Le chemin étant communal, le conseil accepte. La commune fournira la pierre et les demandeurs se chargent de l'étaler .